

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DROME**

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Pommier sous la Présidence de Jean-Michel CATELINOIS, Maire

Nombre de Membres

afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
29	29	29 dont 2 procurations

Présents : MM. Mmes : Jean-Michel CATELINOIS – Guy FAYOLLE - Jacqueline BESSIERE – Daniel ROLLET - Alain RIVIERE – Georgia BRUN – Claude LOVERINI – Fabienne LORD – Chantal BELEZY – Catherine SEGUIN - Michel MARTINAND – Sylvie MORIN – Brigitte TERRAS – Brigitte FORCUI – Bernard LACOTTE - Rita BETRANCOURT – Daniel BERNARD - Véronique HURBIN – Benoît MAIGRE – Guillaume DEPIERRE – Benjamin VALLA - Romain ENTAT - Sophie de DIANOUS - Christine BARSUMIAN – Jean-Luc PERILLON – Daniel GONZALEZ - Alain PECHERAND

Absents ayant donné procuration :

Mme Céline ARANEGA procuration à Mr Jean-Michel CATELINOIS

Mme Nathalie GLEIZE procuration à Mme Georgia BRUN

Secrétaire de séance : Mme Brigitte FORCUI

Date de la convocation : **23 novembre 2022**

OBJET (19) : Arrêt du PLU et bilan de la concertation

Rapporteur : Guy FAYOLLE

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07/04/2016 prescrivant la révision du P.L.U. et définissant les modalités de concertation,

Vu le débat sur les orientations générales du projet de PADD au sein du Conseil Municipal en date du 19/03/2019,

Vu le débat complémentaire sur les orientations générales du projet de PADD au sein du Conseil Municipal en date du 29/03/2021,

Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur Le Maire,

Vu le projet de P.L.U. et notamment le rapport de présentation, le P.A.D.D., les Orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et les documents graphiques,

Considérant que ce projet de P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision et aux organismes à consulter,

Monsieur le Maire expose :

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été finalisé.

Ce projet, après validation par le Conseil Municipal, sera soumis à l'examen des personnes publiques associées, services de l'Etat notamment, et à consultation de la CDPENAF (Commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers). Ces différents organismes et cette commission auront 3 mois pour donner leur avis (à défaut celui-ci sera réputé favorable). M. le Maire précise que l'ouverture à l'urbanisation de secteurs classés en zones : naturelle, agricole, AU fermée au PLU précédent nécessitera l'accord du Préfet, après avis de la CDPENAF, conformément aux dispositions de l'article L.142-5 du code de l'urbanisme. Cet accord devra donc également être sollicité et obtenu avant l'approbation du PLU.

Le projet de PLU, accompagné des avis reçus, sera ensuite soumis à une enquête publique au cours de laquelle chaque citoyen pourra faire part de ses observations. Après l'enquête publique, le projet pourra être ajusté pour prendre en compte les avis des personnes publiques ou des remarques émises à l'enquête.

Le projet de PLU sera alors prêt pour être approuvé par une dernière délibération de l'assemblée municipale.

Monsieur Le Maire propose ensuite de tirer le bilan de la concertation, en application de l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme.

Il rappelle que la concertation publique a été conduite selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition du public, à la Mairie, d'un dossier d'information sur le projet de PLU. Ce dossier a été complété au fur et à mesure de l'avancée des études et de la procédure d'élaboration. Ont ainsi été mis à disposition : le porté à connaissance transmis par le préfet, le diagnostic communal puis le PADD.

- Organisation d'une réunion publique le 14 mars 2019 à 18 h 30 à laquelle ont été conviés les habitants par information sur le site internet, réseaux sociaux, affiches sur panneaux lumineux, panneaux, avis dans la presse Dauphiné Libéré et la Tribune. Au cours de cette réunion publique ont été présentés : une explication générale sur le PLU (objectifs et contenu); présentation des premiers éléments de diagnostic et réflexion sur les enjeux. Cette présentation a été suivie par un temps de questions/réponses et d'échanges avec les participants concernant les PLUi, la production de logements, les formes d'habitat et les logements sociaux.
- Organisation d'une réunion publique le 17 Juin 2019 à 18 h 30 à laquelle ont été conviés les habitants par affichage sur panneaux lumineux, panneaux, avis dans la presse, information sur le site internet. Au cours de cette réunion publique ont été présentés : avancement de la procédure, Objectifs et orientations inscrit dans le PADD (projet d'aménagement et de Développement Durable), les enjeux de densité. Cette présentation a été suivie d'un temps de questions/réponses et d'échanges avec les participants sur des problématiques de circulation (poids lourds dans la traversée du centre, requalification nécessaire de certaines voies notamment au Pas de Barbière...), sur le risque d'inondation, sur les enjeux agricoles et sur l'impact des projets comme l'implantation de l'échangeur, et des échanges sur la protection de l'environnement.
- Mise à disposition en mairie d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée, la majorité étant des demandes individuelles.
- Article spécial dans la presse locale : Dauphiné libéré 14/03/19 et 19/06/19
- Publication d'informations concernant l'avancement du PLU, le PADD dans les bulletins municipaux de septembre 2018, mars 2019, décembre 2020 ainsi que sur le site internet de la commune.
- Ateliers avec un groupe de travail avec des personnes n'ayant pas d'intérêts économiques ou personnels dans la révision du PLU et/ou faisant partie des associations tricastines sur proposition du Maire. Ce groupe a travaillé du diagnostic à l'arrêt du PLU sur différentes thématiques. Il a aidé les élus et les techniciens sur différents aspects mais en particulier sur l'environnement (trame verte) et le fonctionnement urbain (déplacement, stationnement...).

En outre, la commune a reçu environ 50 courriers ou remarques portant principalement sur des demandes individuelles.

Chaque demande a été examinée et analysée au regard notamment du P.A.D.D.

Cette concertation a notamment permis :

- d'informer la population sur le déroulement et le contenu du projet, ainsi que sur son cadre réglementaire ;

- d'échanger sur des problématiques de circulation (poids lourds dans la traversée du centre, requalification nécessaire de certaines voies notamment au Pas de Barbière...);
- d'échanger sur les règles liées au risque d'inondation ;
- d'échanger sur les enjeux agricoles et sur l'impact des projets comme l'implantation de l'échangeur ;
- d'échanger sur la protection de l'environnement ;
- de tenir compte dans la mesure du possible des projets connus lors de l'élaboration du zonage et du règlement.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **TIRER** le bilan de la concertation publique tel qu'il a été présenté.
- **ARRETER** le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de SAINT PAUL TROIS CHATEAUX tel qu'il est annexé à la présente.
- **PRECISER** que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques et organismes prévus par le code de l'urbanisme.
- **PRECISER** que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Drôme et affichée en Mairie ;
- **PRECISER** que le projet de PLU sera mis à la disposition du public.
- **AUTORISER** le Maire à prendre toute initiative et décision pour poursuivre et finaliser la procédure d'adoption du nouveau PLU, et notamment l'enquête publique.

La Commission Aménagement de l'espace et attractivité de la ville réunie le 10 novembre 2022 a émis un avis favorable et unanime.

Après délibération, le conseil municipal à **24 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions** :

- **TIRE** le bilan de la concertation publique tel qu'il a été présenté.
- **ARRETE** le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de SAINT PAUL TROIS CHATEAUX tel qu'il est annexé à la présente.
- **PRECISE** que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques et organismes prévus par le code de l'urbanisme.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Drôme et affichée en Mairie ;

- **PRECISE** que le projet de PLU sera mis à la disposition du public.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute initiative et décision pour poursuivre et finaliser la procédure d'adoption du nouveau PLU, et notamment l'enquête publique.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Mr Jean-Michel CATELINOIS



La Secrétaire de séance,
Mme Brigitte FORCUIT

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line and a small flourish.